



Crésus Salaires

4.15 - Supprimer un salaire

4.15 - Supprimer un salaire

Chaque salaire est automatiquement bloqué (symbole du cadenas) si un autre salaire postérieur a été calculé pour le même employé. Vous pouvez aussi les bloquer manuellement en sélectionnant la case du salaire concerné et en utilisant la commande *Employés > Bloquer les salaires* (cette commande vous permet de bloquer uniquement le salaire sélectionné ou ceux du mois complet).

Si le salaire n'est pas bloqué, vous pouvez le supprimer en sélectionnant la case du salaire concerné et en utilisant la commande *Employés > Supprimer le salaire sélectionné* (ou +).

Si le salaire est bloqué, il faut passer en **mode complet** et procéder de la même manière : un dialogue de confirmation s'affichera alors, confirmez simplement la suppression du salaire sélectionné.

En **mode complet**, il vous est également possible de supprimer plusieurs salaires en un clic (par exemple, tous les salaires du mois) en utilisant la commande *Employés > Supprimer des salaires*. Dans ce cas, si les salaires concernés sont bloqués, il vous faut cocher la case *Efface les salaires bloqués* dans le dialogue de confirmation qui s'affiche.

Dans ce dialogue de confirmation, la case *Vide également les données présaisies* permet d'effacer les informations saisies manuellement aux différentes rubriques des données des salaires concernés.

La suppression de salaires comptabilisés nécessite, quant à elle, que ceux-ci soient décomptabilisés. Ce point sera traité ultérieurement.

Les salaires avec impôt à la source qui ont déjà été transmis via Swissdec ne peuvent pas être supprimés.